



Sombre rentrée universitaire 2010

LE 13 SEPTEMBRE 2010, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche annonçait qu'au 1^{er} janvier 2011, 90% des universités (75 établissements) seront passés aux « responsabilités et compétences élargies » en application de la loi LRU. À cette même date, 85% des emplois et des crédits de masse salariale seront directement gérés par les présidents d'universités.

Après une année 2009-2010 de « consolidation » de la réforme, le processus d'éclatement du service public d'enseignement supérieur et de recherche aura fait l'essentiel de son œuvre, et le statut de la Fonction Publique d'État des personnels du supérieur est déjà sérieusement entamé. Les conséquences négatives vont encore s'amplifier.

Cette année, la ministre s'appuie sur l'argument de la « réussite des étudiants » pour légitimer la poursuite de la dislocation de notre système d'enseignement supérieur.

Selon elle, la « réussite de tous les étudiants » justifie qu'une université à deux vitesses s'instaure désormais : dix pôles universitaires pour quelques privilégiés d'un côté et un enseignement supérieur de deuxième zone pour la masse de ceux qui restent.

Bien qu'elle s'en défende, son idée de « cycle d'études fondamentales » remet à l'ordre du jour le projet de collège universitaire. Sous couvert d'une « orientation active » organisée par les universités, ce dispositif va permettre de mettre en place un véritable tri sélectif des étudiants qui les empêchera d'aller vers les filières de leur choix. La plupart seront réorientés, contre leur gré, vers des filières courtes à vocation principalement professionnalisantes qui les écarteront, dès la licence, de tout accès à la recherche et à la production des savoirs. Un système qui privilégie les résultats et qui est contraire au développement de l'esprit critique et de la réflexion que nous voulons maintenir dans l'enseignement.

La FERC Sup CGT reste attachée au principe du service public d'enseignement supérieur et de recherche qui permet à tous, en particulier aux classes populaires, l'accès aux savoirs quelle que soit l'origine sociale ou géographique.

Les propos de la ministre ne laissent aucun doute; le processus de sape du service public d'enseignement supérieur va se poursuivre et mettre en place un service de nature très différente.

Ses objectifs :

- * « faire du sur-mesure », « individualiser », développer « des initiatives locales dans la limite de 20% du volume horaire global ». C'est le caractère national des diplômes qui est visé et, à terme, les conventions collectives, les qualifications professionnelles et grilles qui s'appuient sur les diplômes et régissent les relations entre les salariés et leurs employeurs.
- * « construire de nouvelles filières d'excellence » qui associent les classes préparatoires et les universités dans des « bi-licences, des cycles préparatoires aux concours, des classes préparatoires intégrées ». C'est la « secondarisation » du supérieur qui se profile. Les barrières doivent tomber. L'université et son label porteur sur le marché de la connaissance, doivent être mis au service du privé. Avec la modulation des services des enseignants-chercheurs cela préfigure aussi l'apparition d'une catégorie d'enseignants écartés de la recherche.

Par ailleurs, le développement de la culture du projet dans la recherche, la diminution des crédits récurrents, le démantèlement des organismes de recherche et l'évaluation réalisée par l'AERES réduisent le champ de la recherche et le nombre des équipes qui peuvent y prétendre.

Avec la déconcentration de la gestion des personnels vers les présidents d'universités qui désormais recrutent, gèrent les carrières et ont la capacité de licencier leurs personnels (même les fonc-

tionnaires avec la nouvelle loi dite de mobilité), c'est à un véritable lien de subordination que sont soumis les agents de la Fonction Publique. C'est leur indépendance qui est en train de s'éteindre. La financiarisation des établissements, la gestion des « ressources humaines », font arriver dans nos établissements des gestionnaires de tous poils qui transforment en profondeur le service public.

De grands groupes privés conseillent les équipes de direction pour écrire les projets d'établissements et de composantes, pour réorganiser des services et mettre en place l'externalisation des services au prétexte d'une gestion saine fondée sur une « performance » et un « résultat » exclusivement financiers.

Partout les personnels et les syndiqués de la FER Sup CGT font état de l'apparition d'un management agressif dans les établissements, d'une mise en concurrence des personnels qui crée tensions et mal être au travail, de nombreuses réorganisation de servi-

ces qui isolent et divisent les personnels, de mutualisation de services entre plusieurs établissements au sein des PRES qui éloignent les services des usagers et fragilisent les personnels concernés. La FER Sup CGT ne partage pas l'optimisme de la ministre. Démarrée dans un contexte de lutte contre la réforme des retraites, cette nouvelle année universitaire va sans aucun doute soumettre les personnels à rude épreuve dans leurs établissements.



La FER Sup CGT appelle l'ensemble des personnels à tout mettre en œuvre pour défendre le service public national d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle les appelle aussi à se mobiliser massivement pour préparer les prochaines élections professionnelles qui auront lieu en octobre 2011 pour faire entendre à la ministre et au gouvernement leur opposition à cette transformation qui leur est imposée.

Montreuil, le 15 octobre 2010

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Prénom, nom

Etablissement

Souhaite rencontrer un syndicaliste CGT (enseignement supérieur)

Souhaite adhérer à la CGT

Coordonnées @ ☎

A remettre à un militant CGT ou adresser à : FERCSup CGT - 263 rue de Paris - case 544 - 93514 Montreuil cedex